



Droit aux étrangers regroupement familial

Par **sarsora**, le **21/09/2009** à **10:08**

Bonjour,

je suis un algerien j ai un rcpc valable trois mois renouvelable tout les trois mois avec le quel je peux travailler d ailleurs je travaille depuis deux ans j ai deposer un dossier de regroupement familial pour ramener mon epouse en fevrier je voudrais savoir si ma demande sera accepter avec le rcpc mon epouse est enceinte et elle va accoucher au moi de novembre je vous signale aussi que jai un logement de 35 m

Par **anais16**, le **27/09/2009** à **18:24**

Bonjour,

je ne pense pas que votre demande de RF aboutira.

En effet, les conditions sont très strictes: il faut avoir un titre de séjour d'au moins un an depuis au moins 18 mois (soit en être à sa deuxième carte).

Un récépissé ne permet donc pas de prétendre à un RF.

Il est d'ailleurs étonnant que vous ayez des récépissés depuis aussi longtemps et que vous ayez le droit de travailler avec.

De plus, les demandes de RF prennent souvent plus de 18 mois avant d'aboutir.

Par **sarsora**, le **28/09/2009** à **15:51**

bonjour merci beaucoup anais 16 pour votre réponse j'ai un récépissé aussi longtemps parce que j'ai un dossier médical je suis suivi par un psychologue et je fait des consultations assez souvent je voudrais savoir si ma demande de RF n'aboutira pas pourquoi ils ont accepter le dossier

Par **anais16**, le **28/09/2009** à **19:35**

Ils ont l'obligation de prendre en compte toutes les demandes, et heureusement! En effet, la Préfecture ne peut pas donner sa réponse à un RF dès le moment du dépôt de dossier.

Peut être auraient-ils pu mieux vous informer par contre...